



Légende

Zonage : Zones où il convient de limiter ou compenser largement l'imperméabilisation

- Zone 1 :** Zones urbanisées denses
- Zone 2 :** Autres Zones urbanisées
- Zone 3 :** Zones urbanisables (faisant l'objet de prescriptions dans le schéma pluvial)
- Zone 4 :** Zones urbanisées diffuses autour du Hameau de la Coste

- Zones subissant d'importantes nuisances de ruissellement et sur lesquels l'urbanisation devra respecter des prescriptions d'aménagement
- Zones déjà urbanisées subissant des nuisances sur lesquelles un programme d'aménagement est défini dans le schéma pluvial
- Zones de rétention naturelle ou artificielle existante

Axe d'écoulement préférentiel à maintenir (bande inconstructible de 3 mètres de largeur)

Limites communales

PPRI de la haute vallée de l'Hérault
 Saint-Bauzille de Putois et Agnières
 (approuvé par A.P. le 19/12/2001)

Zonage réglementaire :

- Zone inondable bleue naturelle Bn
- Zone inondable bleue urbanisée Bu
- Zone inondable rouge naturelle R
- Zone inondable rouge urbanisée Ru1

134,60m NGF
 Côte de l'eau à ce profil PHE en m NGF



Schéma directeur d'assainissement pluvial sur la commune de Saint-Bauzille-de-Putois

Fig.3b - Carte du zonage réglementaire
 Planche 2 :
 Zone Sauzet - Vouliac - Le Triadou - La Plage - La Roquette
 Echelle: 1/5.000^e

N°	Modifications	Date
1	Elaboration	20/09/2015
2	Validation	10/05/2016

Révisé : CPT/ISS/087-07-PLAN_ZONAGE_Aug

MEDIAE
 Méditerranée, Infrastructures, Aménagement, et Eau
 ZAC de la Petite Camargue
 352, Chemin des Oliviers
 34400 LUNEL
 Tels: 04 67 99 53 24
 Fax: 04 67 85 58 91